



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, GOV 1L0
Tél. : 418 673-1705
Télé. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis, GOV 1M0
Tél. : 418 544-0113
Télé. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 février 2019, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
2. Ce règlement ayant pour objet de créer une affectation industrialo-portuaire afin d'y accueillir un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de modifier les grandes affectations du territoire, dans le secteur visé de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, par la création d'une affectation industrialo-portuaire afin de permettre le développement d'un projet de terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay. De plus, il vise à intégrer dans la planification et dans la réglementation d'urbanisme des dispositions concernant ce projet.
3. Le règlement numéro 18-392 est entré en vigueur le 21 mars 2019, soit le jour de la signification par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, que le règlement numéro 18-392 respectait les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.
4. Ce règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 13 avril 2019.

Christine Dufour
Directrice générale et secrétaire-trésorière